

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance »

Conseil municipal du 4 février 2013  
Séance du 17 janvier 2013

## 11 Caisse d'Allocations Familiales – Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité – convention 2012 / 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
M. MONTES  
M GRIMBERT,  
M. RIFI-SAIDI  
Mme PAMART  
Mme M'BAYE-DIAO  
M. MACHU  
Mme FÉVRIER  
M. TAHI  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme BASMAISON  
M. BERNARD-LUNEAU  
Mme KOUACHI-MAHSAS  
M. SZPIRKO  
M. BOULHAMANE  
Mme MAUPIN  
Mme LEFÈVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

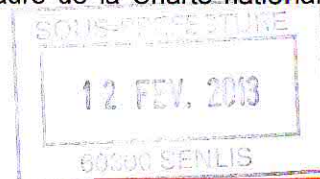
Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Comme chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales propose la signature d'une convention visant la reconduction du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour l'année 2012/2013.

Le CLAS est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants et des jeunes scolarisés dans le premier et second degré. Il est intégré au Contrat Educatif Local (CEL) et s'inscrit dans le cadre de la Charte nationale d'Accompagnement à la Scolarité dont les objectifs sont les suivants :

- Contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes,
- Renforcer la qualité de l'accueil dans le projet mis en œuvre,

1/2



# maintenant !

- Renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant et dans leur fonction éducative.

Pour cette année, le montant prévisionnel de la subvention s'élève à 12 960 €. Par conséquent, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, applicable pour l'année 2012/2013.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, politique de la Ville, enfance, petite enfance »

Considérant que dans le cadre de la réussite éducative, les frais de coordination et les vacations, engagés pour la mise en œuvre du dispositif, seront payés sur le budget de la ville et qu'ils feront l'objet d'un remboursement par le Centre Communal d'action sociale, sur présentation d'une facture annuelle,

Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- Décide à l'unanimité:

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention d'objectifs et de financement relative au CLAS pour l'année 2012/2013.

**Article 2** : d'imputer la recette correspondante, sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 7478/213/HA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 07 FEV. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 12 FEV. 2013

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13

de publication ou notification le 13/02/13

à CREIL, le 13/02/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

